



www.abc-conduite.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Heures d'ouverture

L'Ecole de conduite ABC CONDUITE (Av de Nantes) est ouverte tous les jours, le lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00, sauf dimanche et jours fériés et circonstances exceptionnelles mentionnées sur la vitrine de la porte d'entrée. Les horaires d'ouverture sont spécifiés sur les contrats affichés en vitrine.

L'Ecole de conduite ABC CONDUITE (Av du 8 mai 1945) est ouverte tous les jours, le lundi de 17h15 à 19h00, du mardi au vendredi de 13h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h30, sauf dimanche et jours fériés et circonstances exceptionnelles mentionnées sur la vitrine de la porte d'entrée. Les horaires d'ouverture sont spécifiés sur les contrats affichés en vitrine.

Inscription et demande de renseignements

Les inscriptions et demandes de renseignements s'effectuent pendant les heures d'ouverture du bureau, conformément à l'affichage, ou par prise de rendez-vous téléphonique.

Tarifs et règlementation

Les prestations sont affichées à l'extérieur et disponible sur demande à l'intérieur de l'établissement, les tarifs sont valables jusqu'à la fin de l'année en cours (sauf indications contraires).

Le règlement non-honoré des factures à la date d'échéance, entraîne l'arrêt de la formation et la non-présentation aux examens théoriques et pratiques, pour passer l'examen le compte de l'élève doit être soldé.

Formation théorique et pratique

Elle est assurée dans le cadre du Plan National de Formation pour la catégorie B et AAC par un formateur titulaire d'un diplôme d'Etat, ainsi que d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur catégorie B en cours de validité. Les cours de code sont à horaires variables conformément à l'affichage. Des stages sont organisés ponctuellement (9 personnes maxi). Les leçons de conduite sont délivrées suivant les disponibilités de l'élève et la possibilité de l'auto-école.

Le manque de respect de l'élève envers son formateur ou l'inspecteur du permis de conduire entraîne l'exclusion sans délai de l'établissement.

Hygiène, sécurité et comportement

L'auto-école est un lieu public en conséquence, il est formellement interdit de fumer au sein de l'établissement (bureau d'accueil, salle de code et toilettes). Dans le cadre de la formation théorique et pratique, le téléphone portable doit être éteint. Le silence doit être conservé lors des cours et des tests de code, afin de ne pas perturber la séance en cours.

Une tenue correcte est exigée pour assister aux séances de code ainsi que pour effectuer une leçon de conduite. L'élève s'engage à ne pas provoquer de dégradation au sein des locaux et de respecter le matériel mis à disposition pour le bon déroulement de la formation.

Des toilettes sont à dispositions des élèves à l'intérieur du bureau et l'état de propreté doit être irréprochable après utilisation.

En cas d'incendie, faire évacuer les personnes présentes dans l'auto-école, utiliser l'extincteur (salle de code ou bureau), téléphoner au centre de secours des sapeurs-pompiers de Poitiers en appelant le 112.